

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Monique Bastien, après constatation du quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 24.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Joanne Costo, école Mgr Forget, d'adopter l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'ordre du jour adopté est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------|----|------------------------------------------------------------------|
| 19h15 | 1. | Ouverture de l'assemblée |
| 19h20 | 2. | Adoption de l'ordre du jour |
| 19h25 | 3. | Parole au public |
| 19h35 | 4. | Mot de la présidente |
| 19h40 | 5. | Parole à la direction générale |
| | | 5.1. Transport des élèves lors d'activités parascolaires - suivi |
| | | 5.2. Questions des représentants |

AFFAIRE NOUVELLES

- | | | |
|-------|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 19h55 | 6. | Capacité d'accueil 2009-2010 (retour novembre) |
| | | 6.1. Présentation |
| | | 6.2. Questions d'éclaircissement |
| 20h05 | 7. | Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la Commission scolaire pour l'année 2009-2010 (retour novembre) |
| | | 7.1. Présentation |
| | | 7.2. Questions d'éclaircissement |
| 20h15 | 8. | Plan triennal d'utilisation des immeubles et actes d'établissement 2009-2012 (retour novembre) |
| | | 8.1. Présentation |
| | | 8.2. Questions d'éclaircissement |
| 20h45 | 9. | Politique culturelle (retour novembre) |
| | | 9.1. Présentation |
| | | 9.2. Questions d'éclaircissement |
| 21h15 | | Pause |

AFFAIRES INTERNES

- | | | |
|-------|-----|---------------------------------------------------------------|
| 21h25 | 10. | a) Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 9 juin 2008 |
| | | b) Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 6 octobre 2008 |
| 21h30 | 11. | Décorum |
| 21h35 | 12. | Comment votre comité fonctionne |
| 21h40 | 13. | Organisation scolaire |
| 21h50 | 14. | Autres points |
| 21h55 | 15. | Parole aux parents-commissaires |
| 22h00 | 16. | Parole au représentant EHDAA |
| 22h05 | 17. | Parole aux membres |
| 22h15 | 18. | Levée de l'assemblée |

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention.

4. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Bastien souhaite la bienvenue aux représentants, anciens et nouveaux.

N'ayant pas particulièrement apprécié certains commentaires, madame Bastien fait un retour sur l'assemblée générale du 6 octobre et assure à tous les représentants que les élections des membres de l'exécutif n'ont jamais été, n'étaient pas et ne seront jamais "arrangées" et qu'il est tout à fait légitime de vouloir s'entourer de personnes en qui l'on peut avoir confiance lorsque l'on travaille bénévolement jusqu'à quarante heures semaines.

Elle nous présente ensuite les membres de l'exécutif: madame Manon d'Astous, vice-présidente; monsieur Jacques Eustache, trésorier; monsieur Guillaume Désilets, secrétaire exécutif; monsieur Nicolas Léonard, commissaire-parent primaire; monsieur Michel Parent, commissaire-parent secondaire; messieurs Gilles Larouche et Roch Desjardins, directeurs et mesdames Lucie Michaud et Chantal Boisselle, directrices.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

5.1. Transport des élèves lors d'activités parascolaires – suivi

Monsieur Anthony Bellini nous informe que suite aux assouplissements des directives du MELS, il sera possible pour des membres du personnel et des parents d'assurer le transport des élèves lors d'activités se déroulant à l'extérieur de l'école. Par contre, certaines normes devront être respectées:

- Pour le transport de 10 écoliers et plus, incluant le conducteur; le transport peut se faire seulement par un autobus scolaire, le transport en commun ou un transporteur nolisé.
- Pour le transport de 9 écoliers et moins, incluant le conducteur; le transport peut se faire en plus des moyens énumérés précédemment par une berline scolaire; le conducteur doit avoir une carte de compétence et avoir été soumis à la procédure des antécédents judiciaires; le véhicule doit être chaussé de pneus d'hiver du 1^{er} novembre au 15 avril et être muni d'un nombre suffisant de ceintures de sécurité.
- Pour le transport par des bénévoles: le véhicule doit être chaussé de pneus d'hiver du 1^{er} novembre au 15 avril, posséder un nombre suffisant de ceintures de sécurité; le conducteur doit fournir une copie de son permis de conduire et être soumis à la procédure des antécédents judiciaires selon les modalités de la commission scolaire; les élèves transportés doivent remettre à la direction de l'établissement, une autorisation parentale. Le transport doit se faire de façon bénévole, seuls les frais de déplacement selon la politique en vigueur à la commission scolaire peuvent être remboursés.

Ces informations ont été transmises à toutes les directions d'établissement au début du mois de septembre.

5.2. Questions des représentants

Monsieur Patrick Terreault, école Saint-Romain, demande si l'autorisation parentale doit spécifier le nom du bénévole. Monsieur Bellini confirme qu'il s'agit d'une autorisation générale.

Madame Hélène St-Jean, école Mgr Parent, suggère qu'une preuve d'assurances soit exigée et que les conducteurs soient soumis à l'alcotest. Monsieur Bellini souligne qu'en effet c'est une bonne idée mais que présentement les balises du ministère n'en font pas mention.

Monsieur Tony Trudel, école Laurent Benoît, demande qu'elle est la politique de remboursement des frais de déplacement présentement en vigueur. Monsieur Bellini souligne qu'elle est revue annuellement et qu'il pourra nous confirmer les taux en vigueur ultérieurement ou de tout simplement vérifier auprès des directions.

Monsieur François Ouellet, nouvelle école alternative, demande si le transport de plus de neuf élèves pourrait être effectué par plusieurs bénévoles. Monsieur Bellini répond que oui.

AFFAIRES NOUVELLES**6. CAPACITÉ D'ACCUEIL 2009-2010****6.1. Présentation**

Madame Chantal Laforest nous présente la politique de capacité d'accueil 2009-2010 de la Commission scolaire. Elle nous souligne que selon l'orientation adoptée par le Conseil des commissaires le 26 juin 2007, la capacité d'accueil des établissements avait été redéfinie.

Dans les écoles primaires, en plus des quatre locaux de base (bibliothèque, gymnase, local pour le service de garde et salle pour le personnel), le nombre de locaux polyvalents était établi comme suit:

- de 1 à 8 groupes: un local
- de 9 à 16 groupes: deux locaux
- de 17 à 24 groupes: trois locaux
- de 25 à 32 groupes: quatre locaux
- de 33 à 40 groupes: cinq locaux

Dans les écoles secondaires, la capacité d'accueil se définit par le nombre de places-élèves. Pour les écoles spécialisées, aucun changement n'est à noter.

Madame Laforest attire notre attention sur la fermeture des écoles alternatives Plein-Soleil et des Petits-Castors et que le point de service de la nouvelle école alternative du Vieux-Longueuil est pour l'instant situé dans l'école Bourgeoys-Champagnat mais que la décision finale, directement en lien avec la consultation du projet de plan d'organisation scolaire, sera connue le 24 février prochain.

Elle fait remarquer aux représentants que la politique de capacité d'accueil est directement en lien avec le plan d'organisation scolaire. Par exemple, l'école alternative Tourterelle, présentement installée dans l'édifice abritant l'école Sainte-Claire Brossard, étant visée par une hypothèse de transfert à Guillaume Vignal, il est possible que les capacités de ces établissements soient révisées.

Également, avec la fermeture de l'école Les Petits-Castors et l'hypothèse en consultation, la capacité d'accueil de l'école Samuel De-Champlain pourrait être revue à la hausse.

6.2. Questions d'éclaircissement

Madame Louise Lalumière, école Paul-de-Maricourt, demande si la capacité d'accueil définie par le nombre de places-élèves tient compte des élèves en classes spécialisées. Madame Laforest répond que oui, les ratios maître-élèves étant différents, ils sont calculés lorsque la capacité d'accueil est définie.

Madame Nancy Lavallée, école du Curé-Lequin, demande si le ratio maître-élèves varie d'un établissement à l'autre. Madame Laforest clarifie; les ratios sont différents d'un niveau à l'autre et différents selon le taux de défavorisation de l'établissement. Elle suggère de se référer au site de la commission scolaire.

Monsieur Normand Boisclair, école Sainte-Claire Brossard, demande une précision; advenant le déménagement de l'école Tourterelle, la capacité d'accueil de l'école serait alors augmentée et de ce fait le nombre de locaux polyvalents. Madame Laforest répond qu'en principe oui mais la situation devra être évaluée puisque plusieurs locaux à l'école Tourterelle sont plus petits qu'une grandeur classe. Monsieur Boisclair demande également si les deux locaux additionnels demandés par l'école Tourterelle le sont pour des locaux-classes. Madame Laforest répond qu'ils le sont pour des locaux polyvalents.

Madame Marie-Élène L'Espérance, écoles Antoine-Brossard et Marie-Victorin Brossard, demande s'il y a possibilité de dépassement des ratios au secondaire. Madame Laforest répond que la Commission scolaire est en possibilité de dépassement et que le tout est prévu dans la convention collective.

Monsieur Pierre Albos, école Internationale Greenfield Park, se demande pourquoi dans le cas de l'établissement qu'il représente, la capacité d'accueil se définit en nombre de places. Madame Laforest explique que l'école Internationale Greenfield Park cohabite dans un établissement de la Commission scolaire Riverside et qu'il s'agit d'une entente négociée avec cette dernière afin d'assurer la réalisation

du projet.

Madame Lucie Michaud, école Tourterelle, demande si l'ajout de locaux polyvalents pour son établissement entrerait en vigueur cette année. Madame Laforest explique que la politique en consultation entrerait en vigueur l'année prochaine.

7. POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2009-2010

7.1. Présentation

Madame Chantal Laforest nous présente la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la Commission scolaire pour l'année 2009-2010. Elle nous explique qu'il s'agit ici d'une politique présentée annuellement et qu'elle est très importante pour la Commission scolaire. Aucune modification dans le texte n'est inscrite cette année. Par contre, il est à noter que les sections concernant les écoles Les Petits-Castors et Plein-Soleil ont été hachurées et qu'une section a été ajoutée pour la Nouvelle École Alternative.

7.2. Questions d'éclaircissement

Monsieur Normand Boisclair, école Sainte-Claire Brossard, se questionne sur l'acceptation des élèves qui demandent un choix-école. Madame Laforest explique que les critères de sélection appartiennent aux directions et que la décision est prise en fonction des places disponibles.

Monsieur Joël St-Pierre, école Georges-Étienne-Cartier, se questionne, dans le cadre du projet d'organisation scolaire, sur comment les parents seront avisés sur les transferts d'élèves lors de la période d'inscription. Madame Laforest explique que tous les parents d'élèves transférés suite à la décision du Conseil des commissaires le 24 février prochain, seront avisés par la Commission scolaire avant la période d'inscription. Les parents pourront alors, s'ils le désirent faire un choix-école et madame Laforest nous rappelle que les décisions seront prises selon les places disponibles.

Madame Hélène St-Jean, école Mgr Parent, propose un changement à l'article "Critères spécifiques des établissements", madame Bastien lui suggère de préparer une recommandation qui pourrait être déposée en décembre.

8. PLAN TRIENNAL D'UTILISATION DES IMMEUBLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT (2009-2010)

8.1. Présentation

Madame Chantal Laforest nous présente le plan triennal d'utilisation des immeubles et actes d'établissement (2009-2010) et nous précise qu'il est revu annuellement. Elle nous précise que toutes les hypothèses soulevées dans le projet de plan d'organisation scolaire sont soulignées dans le document.

Avant d'enchaîner, monsieur Bellini tient à souligner le départ à la retraite de madame Laforest et la remercie au nom de tous ses collègues.

Monsieur Anthony Bellini, nous présente, en lien avec le plan triennal, l'élaboration du projet d'un nouveau protocole d'entente entre la Commission scolaire et les villes de Longueuil, Brossard et Saint-Lambert. Il précise que la Commission scolaire Marie-Victorin étant le résultat d'une fusion des commissions scolaires de Brossard, de L'Eau-Vive, de Greenfield Park, Jacques Cartier, Taillon et une partie de South Shore en 1998, est tenue de respecter les protocoles d'entente qui avaient été signés puisqu'ils n'ont toujours pas été renouvelés. L'important à retenir est de faire en sorte qu'une nouvelle entente soit élaborée avec les trois villes du territoire de la Commission scolaire.

Monsieur Bellini attire notre attention sur les paragraphes suivants:

"La Commission scolaire Marie-Victorin tient compte prioritairement des services à dispenser aux élèves dans l'élaboration de son plan triennal de répartition des immeubles. Elle met à la disposition de chaque école et chaque centre les locaux ou immeubles tels qu'indiqués au plan triennal."

"Pour les années scolaires 2010-2011 et 2011-2012, la Commission scolaire Marie-Victorin met à la disposition de chaque école primaire ou secondaire les locaux ou immeubles tels qu'indiqués au plan triennal et ce, jusqu'à 18 heures pour chaque jour prévu au calendrier scolaire adopté par le Conseil des commissaires. Cette limitation d'utilisation à partir de 18 heures s'appliquera si une nouvelle entente d'utilisation intervient avant le 30 juin 2010 entre la Commission scolaire et les villes de Longueuil, Brossard et Saint-Lambert."

8.2. Questions d'éclaircissement

Des questions d'éclaircissement sont posées par messieurs Sorin Sterescu, école des Mille-Flours, Jean-Sébastien Delisle, école des Saints-Anges, Normand Boisclair, école Sainte-Claire Brossard, Stéphane Brunelle, école Internationale St-Edmond, Jacques Eustache, école Félix-Leclerc, Joël St-Pierre, école Georges-Étienne-Cartier, Marc Lefebvre, école Gaétan-Boucher, Gilles Larouche, école des Quatre-Saisons, Marc-André Viens, école Lajeunesse, Nicolas Beylich, école Préville, Patrick Terreault, école St-Romain et mesdames Lucie Michaud, école Tourterelle, Danielle Lussier, école de la Mosaïque, Johanne Costo, école Mgr-Forget.

Il en ressort les éclaircissements suivants:

Monsieur Bellini réexplique que pour l'instant la Commission scolaire n'en est pas au niveau des modalités, et, qu'en premier lieu, elle doit s'assurer que le principe de base doit faire l'unanimité.

Monsieur Bellini réaffirme que la priorité aux activités éducatives serait assurée en tout temps et que les rôles et responsabilité de chacun devront être respectés.

Il est certain que les conseils d'établissement subiraient une certaine perte de pouvoir.

Présentement, la priorité aux activités des écoles est respectée; les directions ont l'autorité d'annuler par exemple, des activités sportives au profit d'une assemblée générale.

Monsieur Bellini croit que le Comité de parents doit se positionner ne serait-ce que sur les cinq recommandations et le libellé.

La spécificité de chaque école devra être prise en considération

9. POLITIQUE CULTURELLE

9.1. Présentation

Madame Ginette Vincent nous présente la politique culturelle de la Commission scolaire. Cette politique se veut un outil pour mettre en évidence ce qui se fait déjà dans ses écoles. C'est dans le cadre de la politique culturelle du Québec effective depuis 1992 que la politique a été élaborée.

Elle permettra de mettre en contexte de manière plus structurée les activités culturelles déjà proposées dans plusieurs établissements dans le cadre des écoles à projet particulier, les programmes particuliers, les projets éducatifs, la culture à l'école et les activités de rassemblement. Elle aura un impact positif dans les milieux pour la réussite des élèves. La politique assurera la promotion des écoles, la valorisation du personnel, la valorisation du travail des élèves, autant au niveau de la réussite que de la diplomation, le développement de partenariat, et facilitera l'implantation du renouveau pédagogique.

La Commission scolaire souhaite mettre en valeur la richesse culturelle de son milieu.

9.2. Questions d'éclaircissement

Des questions d'éclaircissement sont posées par messieurs Sorin Sterescu, école des Mille-Fleurs, Jean-Sébastien Delisle, école des Saints-Anges, Normand Boisclair, école Sainte-Claire Brossard, Jacques Eustache, école Félix Leclerc, François Ouellet, nouvelle école alternative et mesdames Louise Roy, école Georges-P.Vanier, Isabelle Gélinas, école Samuel-DeChamplain, Hélène St-Jean, école Mrg Parent.

Il en ressort les éclaircissements suivants:

La politique n'entraînera pas de coûts additionnels.

La politique n'a pas pour but de vérifier ce qui se passe dans les établissements, ni d'imposer mais bien de promouvoir, de faire connaître et de partager l'expertise des milieux.

AFFAIRES INTERNES

10. A) ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2008

CP-851-10-20
Adoption PV
9 juin 2008

Il est proposé par monsieur Normand Boisclair d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 9 juin 2008 tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

B) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 OCTOBRE 2008

CP-852-10-20
Adoption PV
6 oct. 2008

Il est proposé par madame Marie-Élène L'Espérance d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 6 octobre 2008 tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. DÉCORUM

Madame Bastien explique aux représentants que toutes les interventions doivent être faites de manière respectueuse, en se nommant et en spécifiant l'école représentée, et, toujours en s'adressant à la présidence.

12. COMMENT FONCTIONNE VOTRE COMITÉ

Madame Bastien explique pour le bénéfice des nouveaux représentants que toutes les consultations de la Commission scolaire s'étalent sur une période de trois mois et qu'il est fortement recommandé de lui faire parvenir les projets de résolution à l'avance.

13. ORGANISATION SCOLAIRE

Madame Bastien explique que le Comité de parents représentant tous les milieux, ne pourra prendre position en faveur de l'une ou l'autre des hypothèses en consultation dans le projet de plan d'organisation scolaire. Elle demande à tous les représentants de lui acheminer leurs commentaires avant la prochaine assemblée.

Constatant que le temps d'attente aux réponses des questions envoyées à l'organisation scolaire est inacceptable, elle fera pression à la Commission scolaire afin que la situation soit améliorée.

14. AUTRES POINTS

Madame Bastien réitère sa demande de l'année dernière concernant les frais chargés aux parents afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la loi. Elle demande de lui faire parvenir la politique et la liste des effets scolaires exigés le plus rapidement possible.

15. PAROLE AUX PARENTS-COMMISSAIRES

Monsieur Nicolas Léonard n'a rien de spécial à signaler.

16. PAROLE AU REPRÉSENTANT EHDAA

Madame Carmen Poulin nous souligne que le comité s'est réuni le 24 septembre pour faire son bilan annuel et que l'assemblée générale se tiendra le 22 octobre prochain.

17. PAROLE AUX MEMBRES

Rien à signaler

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé par** madame Nancy Lavallée de lever l'assemblée.
Il est 22h37

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CP-853-10-20
Levée de
l'assemblée

Monique Bastien,
Présidente